Résiliation Wanadoo

Par **pozkaka**, le **29/03/2004** à **16:31**

Bonjour,

Je vous expose mon problème.
Je me suis abonné à wanadoo le 04/11/03 jusqu'au 31/03/04 mais voilà qu'aujourd'hui, on me dit que mon abonnement prend fin le 31/10/04. Or je n'avais pas choisi un abonnement d'un an, puisque je suis étudiant et que fin juin je rentre chez moi en moselle. Alors je m'étais arrangé avec le responsable de wanadoo qui avait fait en sorte que mon contrat se termine fin mars ; Mais voilà qu'aujourd'hui on me dit que je me suis engagé pour 12 mois alors qu'on m'avait dit que j'allais être abonné 5 mois durant "et le pire c'est que tout ce que je dis était écrit dans mon contrat partie "Mon offre" lorsque j'allais consulter celle-ci via le net jusqu'à fin février" >>>>>>>>>>>>>>>>>> J'avais trouver cela louche mais j'avais rien fait parce que je pensais que wanadoo était honnete.
Après un coup de fil passer à wanadoo "et ceux des minutes durant" on me dit qu'on peut transférer mon abonnement vu que fin juin je retourne chez mes parents et ceci pour la modique somme de 60 € et me re-transférer celui-ci en début octobre en cité universitaire encore une fois pour la modique somme de 60 €, le tout pour un total de 120 €.
Voilà je vous ais exposer mes problèmes, je suis ouvert à toutes propositions "de préférences plan anti-arnaques".

Merci d'avance à tous !

Par **Yann**, le **29/03/2004** à **17:38**

t'as une preuve écrite de ton premier accord? Dans ce cas c'est ça ton contrat et si les dates correspondent ils sont obligés de respecter le contrat... (Cf code civil art 1134). Mais si t'as pas gardé de traces écrites des accords alors là t'es mal barré :cry: . parce que là va se poser le problème de preuve et comme c'est des contrats type, aïe.

Image not found or type unknown

Par **pozkaka**, le **29/03/2004** à **18:06**

[quote="Yann":2v8h2lrj]t'as une preuve écrite de ton premier accord? Dans ce cas c'est ça ton contrat et si les dates correspondent ils sont obligés de respecter le contrat... (Cf code civil art 1134). Mais si t'as pas gardé de traces écrites des accords alors là t'es mal barré :cry: . parce que là va se poser le problème de preuve et comme c'est des contrats type,

Image not found or type unknown

aïe.[/quote:2v8h2lrj]

Non en fait j'avais vu ca dans mon compte wanadoo sur le net et là ils ont effacé la date de fin de contrat. C'est louche tout ca !!!!

Par **Yann**, le **29/03/2004** à **20:23**

:(

Ouais c'est louche, mais si t'as pas de preuves tu peux commencer à pleurer Image not found or type unknown.
Essaye de faire un scandale à l'agence, demande leur un geste commercial, etc... Mais sinon :evil:

t'auras plus qu'à payer Image not found or type unknown.

Par **Ln**, le **29/03/2004** à **22:20**

J'ai été sur wanadoo et une fois mes un an passé ... je suis partie en courant pour un FAI 8)

sans durée ... Image not found or type unknown

:evil:

Parce que les engagements d'un an pour les étudiants c'est l'horreur Image not found or type unknown

alors deux choix ...

:evil:

L'été dernier, toujours chez wanadoo, j'ai payé pendant 4 mois sans en profiter l'ADSL Image not found or type u
mais j'avais passé mon "compte" au 128 et non 512 pour payer moins cher ... plutôt que 120 :!:

euros de changement Image not found or type unknown

:))

Sinon il y a une solution tout à fait légale Image not found or type unknown ... ton contrat ADSL wanadoo est valable sous réserve que tu ne déménages pas dans une zone non éligible ADSL :arrow:

Image not found or type unknown en gros, trouve quelqu'un de ta famille ou de tes ami(e)s qui habite en zone non éligible et tu fais une jolie lettre a france telecom pour leur dire que tu déménages, et que tu

peux plus avoir l'ADSL

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:wink:

Image not found or type unknown Ils seront obligé de résiler le contrat; a ce qu'on m'a dit ils ne sont pas très regardant ... au pire la personne devra écrire une lettre pour témoigner que t'es partie d'installer chez elle, ou il faudra peut etre fournir un justificatif de domicile style facture EDF pour l'adresse :wink:

Image not found or type unknown

:wink:

Voilà, je ne l'ai jamais fait, mais on m'a dit que ça passait Image not found or type unknown

Par contre je pense que ton gars de FT t'as "arnaqué" parce que j'en ai souvent discuté avec eux, et je leur ai cassé les pieds longtemps pour leur dire que leur système était totalement :evil:

inadapté aux étudiants Image not found or type unknown ils n'ont jamais rien voulu entendre: abonnement de un an, et pas un jour de moins. J'avais demandé la suspension du contrat le temps des vacances d'été pour le reprendre après ... ils ont refusé : [b:1bythrzb]ils ont perdu une cliente[/b:1bythrzb] :evil:

Image not found or type unknown

:wink:

Enfin bon courage à toi Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **30/03/2004** à **18:51**

:oops:

Ouaich ça me semble limite quand même comme méthode. Image not found or type unknown Enfin ceci dis si ça marche...

Par **Ln**, le **30/03/2004** à **19:45**

Non ce n'est pas limite, c'est même tout a fait légal ... et pour tout dire ... ce sont des gens de :wink:

France Telecom qui m'avaient conseillé cette solution, puisque c'est la seule existante Image not found or type u

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **pozkaka**, le **31/03/2004** à **15:19**

Merci à tous de vos réponses mais le problème c'est que j'habite (foyer de mes parents) dans une zone ADSL, donc ca ne marchera pas. Sinon si je ferme mon compte bancaire est-ce que c'est légal et le plus important est-ce que ca marchera ?

Be Real!!!

Par **Olivier**, le **31/03/2004** à **15:48**

Tu ne connais personne qui habite à trifouilly les oies et qui n'est donc pas dans une zone ADSL ?

Si tu veux j'ai une copine est religieuse, et vu où se trouve son couvent, ça m'étonnerait qu'il soit en zone ADSL..... Celà dit je sais pas si ça serait très crédible (fin de la vanne)

Plus sérieusement, tu devrais bien trouver quelqu'un qui habite au fond de la campagne, non ? Sinon il te reste toujours le recours en clause abusive, mais j'y crois pas trop !

Par **Ln**, le **31/03/2004** à **17:57**

:lol:

Comme l'a dit Olivier tu dois bien avoir des relations qui habitent à trifoulli les oies Image not found or type unknown :lol: :lol:

Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Et si ils n'ont pas le même nom, toujours d'après le gars de FT, ce n'est pas très gênant, apparement ils n'y regardent pas trop. Ils m'avaient même dit que 6 mois après, en reprenant :wink:

mon logement étudiant je pourrai resouscrire ... ils ne se focalisent pas là dessus Image not found or type unknown

Et apparement il n' y a que cette solution ... fermer ton compte bancaire n'est pas la solution :lol:

... Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **07/04/2004** à **12:46**

Oubli la clause abusive: ça va te coûter plus cher en frais de procédure que ce que tu vas

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

gagner!!!!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés